

assistant-santé^{gsc} MD

BIEN

Détails des garanties et de la couverture

Régimes de soins de santé et
dentaires individuels

gsc
les avantages green shield 

Si vous devez passer de votre régime de soins de santé actuel à un nouveau...

Assistant-santé LIEN de GSC^{MD} offre une protection garantie en couvrant les frais de soins de santé, de soins dentaires et de voyage, de même que les dépenses médicales imprévues, pour vous et votre famille.

Il est temps de faire le LIEN qui vous convient...

Vous pouvez maintenant faire le LIEN avec le régime de soins de santé qui répond vraiment à vos besoins et à ceux de votre famille, sans vous épuiser à essayer de comprendre ce que le régime comprend... ou ne comprend pas. Et ce qui est encore mieux, c'est facile de passer de votre régime actuel – vous n'avez pas à remplir de questionnaire médical si vous faites une demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime d'assurance collective.

Il vous suffit de choisir le régime qui répond le mieux à vos besoins. Et faites le LIEN dès aujourd'hui.

Voici une description de certaines garanties du régime LIEN...

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Les garanties pour les médicaments sur ordonnance couvrent les médicaments sur ordonnance dont l'utilisation est approuvée au Canada et qui nécessitent une ordonnance de par la loi et sont prescrits par un praticien dûment autorisé.

Les médicaments de marque sont remboursés en l'absence d'équivalents génériques.

Les produits d'abandon du tabac ainsi que les médicaments pour le traitement de l'obésité, de l'infertilité et du dysfonctionnement érectile ne sont pas couverts.

SOINS DENTAIRES

SOINS DE BASE :

- Nettoyage préventif
- Examens de routine, radiographies
- Obturations et extractions
- Traitement au fluorure pour les enfants

SOINS DE BASE ÉTENDUS :

- Traitement endodontique – traitement radiculaire
- Traitement périodontique – détartrage et surfaçage radiculaire, équilibration occlusale
- Réparation, rebasage et ajustement des prothèses dentaires

SOINS MAJEURS :

- Couronnes et incrustations, prothèses dentaires, ponts

SOINS ORTHODONTIQUES :

- Traitements d'orthodontie visant à redresser les dents ou corriger l'occlusion

SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

ARTICLES MÉDICAUX

- Articles visant à faciliter la vie quotidienne, comme les lits semblables aux lits d'hôpital, tiges à soluté, perroquets et bassins de lit
- Appareils orthopédiques, plâtres, cathéters et fournitures pour stomie
- Bas de contention
- Fournitures pour personnes diabétiques
- Bottes ou chaussures sur mesure, orthèses plantaires sur mesure
- Aides à la mobilité, comme les cannes, béquilles, déambulateurs et fauteuils roulants
- Prothèses
- Dispositifs respiratoires et de cardiologie, comme les moniteurs respiratoires ou cardiaques pour les nourrissons, les compresseurs et l'oxygène

PROTECTION VOYAGE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE

Protection voyage en cas d'urgence médicale à l'extérieur de la province ou du pays

HOSPITALISATION PRIVILÉGIÉE

Chambre à deux lits ou à un lit dans un hôpital général public

Garanties en vigueur le 1 ^{er} avril 2020	Aucun questionnaire médical n'est requis — L'acceptation de votre demande est garantie			
	Régime LIEN 1	Régime LIEN 2	Régime LIEN 3	Régime LIEN 4
MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE (garanties par personne)				
Maximums	Année 1 : 500 \$ Année 2 : 650 \$ Année 3+ : 800 \$ } Payés à 80 % sous réserve du max. annuel	Année 1 : 750 \$ Année 2 : 900 \$ Année 3+ : 1 100 \$ } Payés à 80 % sous réserve du max. annuel	Année 1 : 1 200 \$ Année 2 : 1 350 \$ Année 3+ : 1 500 \$ } Payés à 80 % sous réserve du max. annuel	Année 1 : 2 300 \$ Année 2 : 2 400 \$ Année 3 : 2 500 \$ Année 4+ : 2 700 \$ } Payés à 80 % sous réserve du max. annuel
SOINS DENTAIRES (garanties par personne)				
Maximums	Non compris	Année 1 : 600 \$ Année 2 : 800 \$ Année 3+ : 1 000 \$	Année 1 : 750 \$ Année 2 : 1 000 \$ Année 3+ : 1 250 \$	Année 1 : 1 000 \$ Année 2 : 1 250 \$ Année 3+ : 1 750 \$
Fréquence de rappel		9 mois	9 mois	6 mois
Soins de base		Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel
Soins de base étendus		Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel	Payés à 80 %, sous réserve du max. annuel
Soins majeurs		Non compris	Payés à 50 % commençant la 3 ^e année, sous réserve du max. annuel	Payés à 60 % commençant la 3 ^e année, sous réserve du max. annuel
Soins orthodontiques			Non compris	Payés à 60 % commençant la 3 ^e année; maximum à vie de 2 000 \$
SOINS DE LA VUE (garanties par personne)				
Soins de la vue Lunettes ou lentilles cornéennes vendues sur ordonnance, chirurgie oculaire au laser	150 \$ tous les 2 ans	200 \$ tous les 2 ans	250 \$ tous les 2 ans	300 \$ tous les 2 ans
Examens de la vue	50 \$ tous les 2 ans	50 \$ tous les 2 ans	65 \$ tous les 2 ans	80 \$ tous les 2 ans
SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES (garanties par personne)				
Services professionnels ou thérapeutes autorisés				
Chiropraticien, podologue ou podiatre, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute	20 \$ par visite; 15 visites par praticien par année	300 \$ par praticien par année	400 \$ par praticien par année	600 \$ par praticien par année; maximum combiné de 1 200 \$ par année
Massothérapeute, acupuncteur	20 \$ par visite; 15 visites par praticien par année	20 \$ par visite; 15 visites par praticien par année	20 \$ par visite; 20 visites par praticien par année	30 \$ par visite; 20 visites par praticien par année
Psychologue ou travailleur social agréé	Maximum combiné de 600 \$ par année	Maximum combiné de 600 \$ par année	Maximum combiné de 600 \$ par année	Maximum combiné de 600 \$ par année
Orthophoniste	300 \$ par année	300 \$ par année	400 \$ par année	600 \$ par année
Soins dentaires accidentels	2 500 \$ par année	5 000 \$ par année	10 000 \$ par année	10 000 \$ par année
Transport par ambulance	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien	Transports terrestre et aérien
Appareils auditifs	300 \$ tous les 4 ans	400 \$ tous les 4 ans	500 \$ tous les 4 ans	600 \$ tous les 4 ans
Services médicaux Tests de diagnostic et radiographies, équipement de dialyse, tests de laboratoire	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année	2 000 \$ par année
Articles médicaux et services de soutien à domicile (soins infirmiers à domicile) Maximums distincts pour les articles médicaux et les services de soutien à domicile	1 500 \$ par catégorie de garantie par année	2 500 \$ par catégorie de garantie par année	5 000 \$ par catégorie de garantie par année	5 000 \$ par catégorie de garantie par année
HOSPITALISATION (garanties par personne)				
Chambre à deux lits et/ou privée Remboursement de la différence entre les frais standard pour l'hospitalisation en salle commune et les frais pour l'hospitalisation en chambre à deux lits ou à un lit dans un hôpital général public	200 \$ par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année	200 \$ par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année	200 \$ par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année	250 \$ par jour, pour une durée maximale de 30 jours par année
VOYAGE (garanties par personne)				
Protection pour les voyages en cas d'urgence médicale Couverture hors de la province ou du pays	10 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	10 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par année	15 jours par voyage 5 000 000 \$ par année

Information additionnelle

Le comparateur de régimes est un sommaire; il ne constitue pas un contrat. Les modalités, les restrictions et les exclusions sont expliquées en détail dans le contrat établi par GSC à l'approbation de la demande d'adhésion.

Aucun questionnaire médical n'est requis pourvu que vous fassiez votre demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime de garanties collectif. L'acceptation de votre demande est garantie après réception de votre paiement initial par GSC.

Il y aura remboursement des dépenses admissibles engagées au titre de services et de fournitures, payées et reçues par la personne couverte sous réserve que ces services et fournitures sont, selon GSC, médicalement nécessaires au traitement d'une maladie ou d'une blessure, et raisonnables et d'usage en tenant compte de tous les facteurs.

Résidents du Québec : Pour être admissible au régime LIEN pour médicaments d'ordonnance, vous devez être couvert par la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec). Vos demandes de règlement pour médicaments d'ordonnance doivent être soumises en premier à la RAMQ. Lorsque la RAMQ rembourse une partie du coût des médicaments, les soldes impayés (y compris les quotes-parts et les franchises) seront coordonnés pour que vous puissiez être remboursé jusqu'à 100 % des frais admissibles engagés. Si le médicament n'est pas couvert par la RAMQ, la quote-part standard s'applique.

Les montants des couvertures sont en dollars canadiens.

Les taux et/ou les garanties peuvent être modifiés; GSC enverra un préavis écrit de trente (30) jours aux membres du régime.

Régimes offerts par

Green Shield Canada (GSC).

Assistant-santé de GSC, Assistant-santé LIEN de GSC et la conception de leurs logos respectifs sont des marques déposées de Green Shield Canada. La conception du logo GSC est une marque déposée de Green Shield Canada. © 2020 Green Shield Canada. Tous droits réservés.

Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive,
C.P. 1606, Windsor, ON N9A 6W1

